

BUREAU DU VENDREDI 5 JUILLET 2013

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le vendredi 5 juillet 2013 à 08 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît Paris 6^{ème}, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 8, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le vendredi 28 juin 2013.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,
M. CAMBON, Vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,
M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Thiais,
M. HOCQUARD, Vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,
M. MARSEILLE, Vice-président, délégué titulaire de Meudon,
M. PERNOT, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M. POPELIN, Vice-président, délégué titulaire de Livry-Gargan,
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,

ABSENTS-EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DAVISSE, Vice-président, délégué titulaire à M. POUX, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,
M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire à M. POPELIN, délégué titulaire de Livry-Gargan,
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre à M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Thiais,
M. STREHAIANO, Vice-président, délégué titulaire à M. SANTINI, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné Monsieur Jean-Pierre PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



✓ PROGRAMMES

- en raison de l'apparition de fontis depuis 2010 sous l'avenue de la République, **a approuvé** le programme relatif, d'une part au renouvellement du bief 11 de la canalisation de DN 500 mm « Alfortville – Maisons-Alfort » à Maisons-Alfort sur un linéaire d'environ 1 590 m, et d'autre part au renouvellement de la canalisation de distribution située avenue de la République entre la rue du Général de Gaulle et le pont de Maisons-Alfort, comprenant le report des branchements associés, sur un linéaire d'environ 2 135 m, pour un montant total de 4,28 M€ H.T. (valeur juillet 2013), y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées ; **a autorisé** le lancement et la signature d'un marché subséquent à l'accord-cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre lot n° 1 : canalisations (accord-cadre n° 2009/42 notifié le 27 novembre 2009), pour confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les phases de conception et de réalisation au groupement Cabinet MERLIN / ARTELIA et la signature des bons de commande pour les prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, pour des prestations de levés topographiques, pour des travaux de reconnaissance de sols et d'études géotechniques et géologiques, et pour des travaux de terrassement, de génie-civil et de second œuvre, ainsi que de tous les actes et documents afférents ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- compte tenu de l'échéance du marché subséquent n° 2009/42-2 de maîtrise d'œuvre au 26 novembre 2013 et afin de pouvoir réaliser les travaux selon le calendrier prévu et éviter tout décalage de planification, **a approuvé** le programme modificatif relatif à la remise à niveau de chambres à vannes stratégiques, pour un montant de 3,34 M€ H.T. (valeur avril 2012), y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées ; en **a confié** la maîtrise d'œuvre au groupement Cabinet MERLIN / ARTELIA, titulaire du lot n° 1 de l'accord-cadre précité ; **a autorisé** le lancement et la signature d'un marché subséquent à l'accord-cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre lot n° 1 : canalisations (accord-cadre n° 2009/42), pour confier les missions élémentaires de maîtrise d'œuvre PRO, VISA, DET, AOR et OPC au groupement Cabinet MERLIN / ARTELIA sur un minimum de 8 chambres et la signature des bons de commande pour les prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, pour les levés de géomètre, pour des travaux de terrassement, de génie civil et de second œuvre, et pour les opérations préalables à la réception des ouvrages, ainsi que de tous les actes et documents afférents ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

✓ AVANT-PROJET

- pour fiabiliser les équipements actuels devenus vétustes, **a approuvé** l'avant-projet de renouvellement des destructeurs d'ozone sur les usines de Choisy-le-Roi et de Méry-sur-Oise, pour un montant de travaux estimé à 2,02 M€ H.T. (valeur juillet 2012) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure négociée à lot unique pour la passation du marché correspondant, d'un montant prévisionnel d'1,98 M€ H.T. (valeur juillet 2012), ainsi que la signature dudit marché, des lettres de commande sur marchés à bons de commande, des marchés passés selon une procédure négociée marché de prestations similaires, marchés complémentaires et de tous les actes et documents afférents,

✓ MARCHES

- dans le cadre du lancement d'une consultation pour la passation d'un accord-cadre et des marchés subséquents, pour la réalisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux ouvrages du SEDIF, **a autorisé** la signature de l'accord-cadre de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les lots A: "Schémas directeurs, plan et études à caractère général", B1: "Etudes pré-opérationnelles sur usines de production d'eau superficielle", B2: "Etudes pré-opérationnelles sur usines à puits, stations de pompes, réservoirs et installations de chloration", B3: "Etudes pré-opérationnelles sur réseau et ouvrages annexes" attribué respectivement à la société HYDRATEC à la

société EGIS Eau, à la société NALDEO (les 2 derniers lots), et **autorisé** le lancement de la consultation des 3 marchés subséquents à bons de commande n° 1 pour les lots B1, B2 et B3 sans montants minimum et maximum d'une durée d'1 an renouvelable 4 fois (soit 5 ans maximum),

- dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication 2013-2014, **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un accord-cadre mono attributaire relatif à la mise en œuvre des actions de relations presse, de campagnes de communication et d'événementiels, d'un montant maximum annuel d'1,2 M€ H.T. (valeur 2013), pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, reconductible deux fois, par décision expresse,

- afin de mesurer la satisfaction des consommateurs d'eau, de répondre à leurs attentes, et d'évaluer la qualité de l'eau distribuée, **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché relatif à la réalisation d'enquêtes, d'études et de sondage d'opinion dans le cadre de l'Observatoire de la qualité du service public de l'Eau, d'un montant annuel estimé à 0,15 M€ H.T. (valeur 2013), soit un montant estimé à 0,45 M€ H.T., pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible 2 fois, par décision expresse ; **a autorisé** la signature du marché correspondant, et de tous les actes et documents afférents,

✓ CONVENTION AVEC LES TIERS

- compte tenu de l'importance, dans le cadre d'une gestion optimisée, du suivi de la ressource et de la nécessité pour Eau de Paris et le SEDIF, de se coordonner afin de mieux répondre aux incidents et événements exceptionnels d'ordre technique ou externe, et à se secourir mutuellement, **a approuvé** la convention entre Eau de Paris et le SEDIF pour l'étude relative à la mutualisation des données de la ressource, pour un montant estimé à 0,02 M€ H.T. (valeur juin 2013) dont 50% sera pris en charge par Eau de Paris, et **autorisé** la signature de ladite convention, et de tous les actes et documents afférents,

✓ GESTION DE LA QUALITE

- **a approuvé** et **autorisé** le lancement d'une nouvelle phase du programme de management de la qualité des marchés publics 2013-2015, ainsi que la signature de tous les actes et documents se rapportant à cette démarche,

- **a approuvé** et **autorisé** le lancement du programme de management environnemental 2013-2015, ainsi que la signature de tous les actes se rapportant à cette démarche.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le